
Don des administrateurs du directoire du département de la Seine-Inférieure, séant à Rouen, qui envoient deux décorations militaires, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don des administrateurs du directoire du département de la Seine-Inférieure, séant à Rouen, qui envoient deux décorations militaires, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29095_t1_0199_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

dans les journées des 21 au 25 août (vieux style) ont bien mérité de la patrie » (1).

55

ETAT DES DONNS (suite) (2)

a

Les administrateurs composant le directoire du département de la Seine-Inférieure, séant à Rouen, ont envoyé deux décorations militaires.

b

Le citoyen Maldant, receveur de la régie nationale de l'enregistrement et des domaines nationaux de Décise, a envoyé un assignat de 25 liv.

c

Les officiers du 5^e bataillon de la Moselle ont envoyé par l'intermédiaire du représentant du peuple Baudot, la somme de 540 liv. en assignats, et une décoration militaire.

d

Les administrateurs du directoire du district de Mont-de-Marsan ont envoyé trois décorations militaires et les brevets.

e

La société populaire de Précyc-sous-Thil, district de Semur, département de la Côte-d'Or, a fait déposer, par le citoyen Guyton, député, la somme de 526 liv. 9 sols, dont 103 liv. 9 sous en argent.

f

Le citoyen Lasalle, garçon de bureau du comité de législation, a donné 3 liv. en assignats, pour les frais de la guerre pendant le mois de mars (vieux style).

g

Des citoyens patriotes de Laval ont donné trois petites bagues, quatre petits pendans d'oreilles, sept grands pendans, dont un cassé, en or; plus, quatre écus de 6 liv., un écu de 3

(1) P.V., XXXV, 14. Minute de la main de Barère, sauf art. IV ajouté par Bourdon (C 296, pl. 1007, p. 43). Décret n^o 8674. Reproduit dans *Débats*, n^o 563, p. 284 et n^o 564, p. 300; *J. Mont.*, n^o 144; *J. Sablier*, n^o 1241; *Ann. patr.*, n^o 460; *C. Eg.*, n^o 596, p. 47; *J. Perlet*, n^o 561; *Batave*, n^o 416; *M.U.*, XXXVIII, 280; *Rép.*, n^o 108, p. 432; *Mess. soir*, n^o 596; *Audit. nat.*, n^o 560.

(2) P.V., XXXV, 114-116.

liv., une pièce de 24 sous, et une pièce de 6 sous (1).

La séance est levée (2).

Signé : TALLIEN (président), M. A. BAUDOT, S. E. MONNEL, BEZARD, LEGRIS, PEYSSARD, Ch. POTTIER (secrétaires).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES
AU PROCÈS-VERBAL

56

BARÈRE. — Encore des conquêtes sur le commerce de nos ennemis. Nous apprenons la nouvelle de 30 prises faites sur les Anglais principalement et sur les Hollandais. Ces prises procurent à la République des corsaires, des canons, des souliers, des effets de campement, des comestibles, des légumes secs et des morues, des objets de construction pour la marine et surtout des blés en suffisance : ainsi les éléments de la mer se déchaînent contre nos oppresseurs. (*Applaudissements*)

Etat des prises entrées à Brest depuis le 8 jusques et y compris le 12 germinal

1^o Le *Cutter*, corsaire de Londres, de 29 canons de 9, pris par la *Fraternité*.

2^o La *Vigilance*, navire de 200 tonneaux, chargé de harengs et autres salaisons pour Livourne, pris par la corvette l'*Epervier*.

3^o Le *Gascoing anglais* de 400 tonneaux, sorti de Londres pour Madère, chargé de marchandises sèches, mousselines, souliers et autres effets, destinés pour la garnison de la Jamaïque, pris par la frégate La *Fraternité*.

4^o La galiote Le *Hoop*, de 120 tonneaux, chargée de blés et légumes destinés pour le Portugal, pris par la frégate La *Fraternité*.

5^o Le *Faum*, paquebot hollandais, armé de 16 canons, chargé de divers objets et portant des dépêches pour le Cap de Bonne Espérance et Batavia, pris par la frégate La *Fraternité*.

6^o Le navire anglais le *Astley*, chargé de 1500 quintaux de morue et 120 barils de saumon, pris par la corvette La *Réolaire*.

7^o Le *Swist*, de 130 tonneaux, sorti de Jersey sur son lest.

9^o Le *Beaver*, de 250 tonneaux, chargé de blés.

10^o Un navire de 200 tonneaux, allant en Espagne, chargé de fer ou autres objets; ces 4 navires ont été pris par le cutter Le *Courrier*.

11^o Le navire anglais le *Peyne*, de 200 tonneaux, chargé en plein de café et armé de 6 canons, pris par la frégate la *Tribune*.

12^o Le navire anglais l'*Anne Jazanne*, de 500 tonneaux, chargé de beurre, draps, mousselines, etc., allant de Liverpool à la Jamaïque, pris par la frégate La *Proserpine*.

(1) C 297, pl. 1022, p. 32. Bⁱⁿ, 28 germ. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 14.